

Les îles Canaries

Circuit découverte

Du 27 septembre au 04 octobre 2025

8 jours / 7 nuits

Hôtels 4****

à partir de 1270€ / pers

Base 30-35 personnes

Les Points Forts

- ✓ Transfert aéroport-Vol direct de Marseille
- ✓ Pas de changement d'hôtel
- ✓ Boissons incluses aux repas
- ✓ Excursions incluses
- ✓ Accompagnateur dédié

Jour 3: PUERTO DE LA CRUZ

Petit déjeuner et journée libre en pension complète à votre hôtel. Profitez de la piscine extérieure, de la plage et des activités proposées par l'équipe d'animation. Dîner et nuit.

Jour 4: ICOD DE LOS VINOS / GARACHICO / LOS GIGANTES

Après le petit déjeuner, départ pour une journée d'excursion vers l'Ouest de l'île, en effectuant un arrêt à Icod de los Vinos. Promenade dans les ruelles pavées, les placettes et découverte des fontaines du centre-ville. Arrêt au «Drago Milenario», espèce végétale singulière des Îles Canaries. Continuation en direction de Garachico. Visite du village, à travers ses rues pavées, ses églises et ses bâtiments historiques. Vous apercevrez les plages de galets et de sable noir ainsi que les piscines naturelles d'El Caletón, l'une des zones de baignade les plus populaires. Déjeuner en cours de route. Reprise de la route vers Santiago del Teide pour arriver à Los Gigantes, «les Falaises des Géants». Découverte de cette muraille de falaises balistiques, un des lieux géologiques les plus imposants de l'île. Le site est stupéfiant : ces gigantesques falaises tombent à pic dans l'océan, leur hauteur varie entre les 300 et 600 mètres. Retour à l'hôtel en milieu de journée. Dîner et nuit.

Jour 1: MARSEILLE ✈ TENERIFE

Rendez-vous des participants et départ le matin en autocar jusqu'à l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil et assistance d'un représentant Sabardu Voyages. Formalités d'enregistrement et envol pour Tenerife sur Ryanair. A votre arrivée, accueil par le guide local et transfert en autocar jusqu'à votre hôtel situé à Puerto de la Cruz. Installation dans les chambres pour sept nuits. Puis réunion d'information par notre correspondant pour la présentation de votre séjour. Dîner et logement.

Jour 2: PUERTO DE LA CRUZ / LA OROTAVA

Petit-déjeuner. Matinée dédiée à la visite guidée de Puerto de la Cruz. Balade dans les ruelles de la charmante vieille ville, formée de plus de 140 édifices protégés, vestiges d'anciennes fortifications. Le petit port de pêche a gardé tout son charme, c'est l'un des plus beaux endroits de Puerto de la Cruz. Déjeuner à l'hôtel. Après le repas, départ pour La Orotava. Située au nord de Ténérife, dans la magnifique vallée du même nom, l'Orotava est une vieille ville qui se distingue par son architecture et son atmosphère traditionnelle des Canaries. Visite de cette ville charmante et attrayante, exemple étonnant de maisons, de bâtiments pittoresques et de rues pavées. Sur le retour, arrêt photo au point de vue Del Lance, pour contempler la vue incroyable sur toute la vallée. Retour à l'hôtel, dîner et nuit.





Jour 5 : LA LAGUNA / SANTA CRUZ / TAGANANA

Petit-déjeuner et départ avec votre guide pour La Laguna, ville éblouissante, déclarée Patrimoine de l'humanité par l'Unesco où il est agréable de se promener. La ville possède un cachet indéniable avec ses édifices aux façades colorées, ses anciens palais, demeures seigneuriales et son patchwork de styles architecturaux. Les rues piétonnes du centre sont toujours pleines de vie, avec ses musiciens de rue et ses bistrotts, restaurants et bars. Vous vous dirigerez ensuite vers le point de vue de Cruz del Carmen où vous aurez l'occasion, de vous imprégner de cette merveilleuse forêt millénaire que l'on appelle Lauriselva. Déjeuner en cours de route. Continuation vers le village de Taganana situé sur la côte nordeste de l'île, puis vers la plage de sable blanc de las Teresitas. Poursuite vers la capitale Santa Cruz de Tenerife, temps libre avant de rentrer à l'hôtel. Dîner et logement.

Jour 6 : PUERTO DE LA CRUZ

Petit déjeuner et journée libre en pension complète à votre hôtel. Profitez de la piscine extérieure, de la plage et des activités proposées par l'équipe d'animation. Dîner et nuit.



Jour 7 : LAS CANEDAS DEL TEIDE

Après le petit déjeuner, départ pour une excursion de la journée à la découverte du magnifique parc national Las Canadas del Teide. Sous la conduite de votre guide, vous marcherez au milieu de la lave volcanique et vous vous sentirez minuscule comparé à l'impressionnant environnement inscrit au Patrimoine de l'humanité de l'Unesco: 13 500 hectares constitués de gorges ou canadas, formées au cours d'éruptions entre les parois du vieux cratère qui abrite de nombreux restes archéologiques des Guanches, premiers habitants de l'île. Déjeuner en cours d'excursion. Retour à votre hôtel, dîner et courte nuit.

Jour 8 : TENERIFE ✈️ MARSEILLE

Petit déjeuner et journée libre en pension complète à votre hôtel. Profitez de la piscine extérieure, de la plage et des activités proposées par l'équipe d'animation. Dîner et nuit.



FORMALITÉS:

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

INFORMATIONS:

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.
La compagnie Ryanair ne propose pas de prestations gratuites à bord de ses vols.

* La présence d'un accompagnateur Sabardu Voyages si le groupe est composé de plus de 30 participants

Au moment de l'élaboration du programme, les plans de vols prévoient un décollage à 06h00 du matin ce qui implique un réveil dans la nuit du jour 7 au jour 8.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, le ministère de l'économie et des finances prévoit d'augmenter très sensiblement la taxe dite de solidarité (TSBA) sur les billets d'avion. Si celle-ci entre en vigueur nous serons alors dans l'obligation de répercuter le montant de cette hausse estimée entre 10€ et 50€ selon le trajet aérien.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar aller/retour jusqu'à l'aéroport
Le transport aérien Marseille / Tenerife / Marseille sur vols Ryanair
Les taxes d'aéroports (100€ au 02/09/2024)
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
Le transport en autocar durant tout le séjour
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8
Les boissons au cours des repas
Les excursions mentionnées au programme
Les entrées dans les lieux visités
La présence d'un guide local lors des excursions
La présence d'un accompagnateur Sabardu Voyages*
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle: 300 € / personne
(nombre limité, nous consulter)
Les pourboires au guide et au chauffeur
Les dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours

25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours

50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours

75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours

100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e-mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;

- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

TAXES D'AEROPORT

Elles sont indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix comprend ». Compte tenu de la fluctuation permanente du tarif mentionné à la date de parution du catalogue, cette taxe est susceptible d'être réajustée en fonction de sa valeur exacte jusqu'à 20 jours avant le départ.